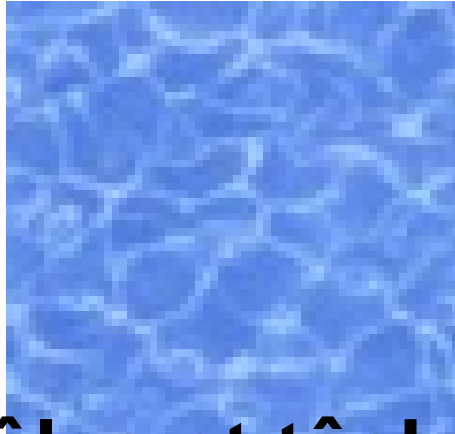
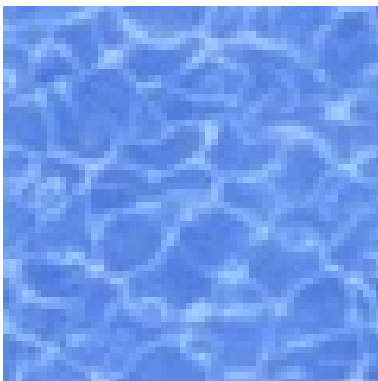


<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/natation74/spip.php?article27>



Rôles et tâches

- INTERVENANTS EN NATATION - Intervenants non qualifiés -



Date de mise en ligne : jeudi 7 juillet 2016

Copyright © Groupe départemental Natation de la Haute-Savoie - Tous droits

réservés

Leur rôle

[-] Ils assistent le maître (ou un intervenant qualifié) dans l'organisation et le déroulement de certaines activités d'EPS : natation, nautisme, ski, course d'orientation, équitation...).

[-] Ils agissent à la demande et selon les consignes du maître, sous son contrôle direct ou celui d'un intervenant qualifié.

[-] Ils renforcent la sécurité, sans que leur rôle dans celle-ci soit indispensable.

[-] Ils ne peuvent se voir confier des tâches d'enseignement et la responsabilité d'un groupe en autonomie, ni prendre d'initiatives.

Les tâches qui leur sont confiées

[-] Ils sont associés à la préparation et à la mise en oeuvre du projet.

[-] Ils participent à l'équipement des élèves et à l'installation des dispositifs matériels.

[-] ils régulent les déplacements entre ateliers et la circulation des élèves dans ceux-ci (respect des intervalles, rappel des consignes, entretien des dispositifs matériels...)

[-] ils assistent, confortent, rassurent et sécurisent les élèves en difficulté passagère qu'ils peuvent, au besoin, raccompagner au vestiaire.